



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## équilibre financier

Question écrite n° 24761

### Texte de la question

La maîtrise des dépenses de santé est souhaitable mais l'évolution des dépenses en 1998 pose notamment la question d'éventuels transferts. Pour plusieurs spécialités médicales, les dépenses d'honoraires semblent être respectées dans des limites d'augmentation modestes, alors que les prescriptions de ces mêmes spécialités, sans innovation thérapeutique majeure, ont parfois augmenté de 20 à 30 %. Son ministère et la CNAM ont certainement analysé les raisons de ces augmentations divergentes. M. Jean-Luc Préel souhaiterait être informé et interroge donc Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Préel](#)

**Circonscription :** Vendée (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24761

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1999, page 558